

Signataires : Action et démocratie, CGT-éduc'action, FSU, Sgen-CFDT, SNALC, SUD Education et UNSA-éducation.

Appel intersyndical

Dans l'Académie de Lille, 14 établissements ont été désignés pour expérimenter le dispositif CLAIR que le ministère veut généraliser dès la rentrée 2011.

Le contenu de ce dispositif est une remise en cause fondamentale des garanties statutaires des personnels. Ainsi on peut lire notamment dans le BO du 22 juillet 2010 :

« Les postes des établissements CLAIR seront désormais profilés... les candidats seront recrutés sur proposition du chef d'établissement, après entretien »

« les personnels qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une autre affectation plus conforme à leur souhait ».

Les personnels des établissements concernés ont exprimé leur détermination à ne pas participer à ce dispositif, à ne pas entrer dans son expérimentation, à défendre leur statut et leur liberté pédagogique.

Les organisations syndicales **Action et démocratie, CGT-éduc'action, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SUD Education et UNSA-éducation** de l'académie de Lille apportent tout leur soutien à ces personnels qui subissent la mise en œuvre à marche forcée du dispositif CLAIR et nous alertent sur une dégradation sur leurs conditions d'exercice.

Elles rappellent que seul le Conseil d'Administration a la compétence pour décider de s'engager dans un dispositif expérimental. Elles dénoncent donc la désignation arbitraire d'établissements en dehors de toute légalité.

Au-delà, elles s'opposent à ce dispositif qui renforce le pouvoir des chefs d'établissements au détriment de celui du conseil d'administration, met en place une hiérarchie intermédiaire avec les préfets des études et vise à la remise en cause des statuts de tous les personnels, à la disparition des règles nationales en matière de programmes et d'horaires, à la fin du droit à mutation volontaire, ainsi qu'à la casse de l'éducation notamment prioritaire.

Elles refusent enfin que certains collèges soient réduits de fait à préparer leurs élèves à la voie professionnelle par ce dispositif CLAIR.

Elles dénoncent le prétexte sécuritaire qui impose des permanences de policiers dans certains établissements de l'académie en lieu et place d'actions pédagogiques de prévention.

Elles demandent que :

- soit mis un terme à l'expérimentation CLAIR dans l'ensemble des établissements
- cessent les pressions et chantages sur ces établissements et leur personnel
- que les conseils d'administration soient clairement consultés sur le principe même de l'expérimentation CLAIR, et que soit partout respectée la liberté d'expression des élus des personnels sur ce sujet.
- ne soit entamée aucune démarche dans de nouveaux établissements pour étendre le dispositif en prévision de l'année scolaire prochaine
- que les établissements conservent à la rentrée 2011 les moyens dévolus aux préfets des études, afin que ceux-ci puissent retrouver un service complet d'enseignement ou de vie scolaire, au profit direct des élèves.

Elles appellent les collègues dans tous les établissements à reprendre ces revendications, et à faire voter dans leurs établissements des motions refusant un dispositif pernicieux visant la privatisation du recrutement et de l'Éducation Nationale : nous sommes tous concernés !